



**INTERCO 94**  
**CONSEIL**  
**DÉPARTEMENTAL**

**BULLETIN CFDT**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL 94**

**S'INFORMER POUR AGIR**

**Août Septembre 2024**

### **Les jours de pénibilités annulés par le tribunal administratif**

Dans son jugement du 27 juin, le tribunal administratif de Melun a annulé la délibération du 22 octobre 2022 sur la mise en œuvre des 1607 heures. C'est la prise en compte des sujétions et pénibilités par métier qui a été au cœur du jugement.

En effet, la Préfète a saisi en avril 2023 le juge administratif car elle estimait illégal l'attribution des jours de pénibilités liés aux risques psychosociaux (intensité du travail, exigences émotionnelles, conflits de valeurs, ...).

Ces critères ont donc été suspendus par le juge administratif en mai 2023. La collectivité a alors actualisé le règlement du temps de travail le 2 juin 2023 en permettant aux agents de poser les jours de sujétions sauf ceux liés aux risques psychosociaux. Un an après, le Tribunal administratif a annulé la délibération pour plusieurs raisons.

D'une part, il considère que « l'exposition des agents à des risques psycho sociaux (...) ne saurait être regardée comme des sujétions liées à la nature des missions exercées (...) ». Le juge précise que la collectivité a d'autres moyens pour assurer la protection et la sécurité des agents que la réduction du temps de travail.

D'autre part, des jours de sujétions pour le motif de déplacements quotidiens « ne constituent pas une simple particularité propre à ces fonctions inhérentes à l'exercice même de celles-ci (...) ».

Plus globalement, le juge administratif souligne le manque de lien entre « la nature intrinsèque des missions (...) et les sujétions retenues ».

La CFDT a demandé mi-juillet à l'exécutif quelles seront les conséquences de cette décision pour les agents. Dans sa réponse, la collectivité a précisé qu'il n'est nullement envisagé de remettre en cause les jours de pénibilité non suspendus et déjà octroyés au personnel, et qu'elle fera un recours devant la Cour administrative d'appel.

### **Faire du « bon travail »**

Publié par La Fabrique de l'industrie laboratoire d'idées (la-fabrique.fr), un document « l'organisation responsabilisante : de l'idée à la réalisation » apporte une réflexion pour donner plus de pouvoir d'action aux collectifs et individus au travail.

Les auteurs préconisent la mise en place d'une organisation du travail responsabilisante pour favoriser l'implication des salariés.

**La responsabilité** concerne tous les salariés. Chacun doit rendre des comptes à la mesure de son pouvoir d'agir. Il s'agit d'élargir et d'enrichir le niveau de redevabilité de chacun.

**La solidarité** doit être développée pour développer l'assistance et la coopération entre les personnes.

**La collégialité** renvoie à la pratique de la construction collective et à la délibération en groupe.

Enfin **l'activité** se concentre sur la différence entre travail prescrit et travail réel et sur les solutions que les personnes mettent en œuvre pour résoudre les difficultés et faire du « bon travail ».

La CFDT partage ces préconisations qui s'intègrent pleinement dans les démarches de Qualité de vie et des conditions de travail (cf article page suivante).



Pour adhérer : [CFDT.FR/ADHESION](https://www.cfdt.fr/ADHESION)

## Les résultats de l'enquête Qualité de Vie et Conditions de Travail

La CFDT a mené une enquête pendant plusieurs mois sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT) et remercie tous les agents qui y ont participé. Voici les résultats et les premières analyses.

Le questionnaire aborde le ressenti au travail, les relations professionnelles, les conditions de travail, les conséquences du travail sur la santé, les compétences et les perspectives de travail.

Il en ressort que si les agents sont tout à fait satisfaits ou plutôt satisfaits du contenu du travail (74%), des horaires (81%), de l'autonomie dans le travail (80%), il n'en demeure pas moins que la charge de travail, la reconnaissance et les perspectives professionnelles ne sont pas satisfaisantes.

En effet, 48% des agents estiment que la charge de travail n'est pas adaptée aux moyens dont ils disposent pour la faire et **59% ont des difficultés à faire du "bon travail"**. Quatre agents sur dix ne disposent pas du temps nécessaire pour faire correctement leur travail.

Globalement, les agents se sentent épanouis (60%), motivés (70%) et utiles (85%) mais aussi stressés (58%) et fatigués (78%). Le travail n'est pas sans conséquences sur la santé : **pour 65% des agents, les effets de leur travail ont des effets plutôt négatifs sur leur santé**. En grande majorité, cela se traduit par un état de fatigue et des maux de tête, de dos, des douleurs articulaires.

Nous pouvons dire que le travail a un réel impact sur la santé avec des conséquences variées. La tension sur la charge de travail a des répercussions sur les agents exposés d'autant que les situations peuvent durer (postes vacants, recrutements en attente, ...).

Aujourd'hui, il est nécessaire de **poursuivre des recrutements pour que les agents ne travaillent pas dans des conditions dégradées**.

De plus, il est essentiel de lancer une démarche QVCT :

- pour **construire une organisation du travail** favorable à la santé des agents
- pour **donner à chacun du « pouvoir d'agir »**
- pour **améliorer le travail** d'aujourd'hui et de demain.

## Forum « objectif retraite » : 9 au 11 septembre

Le centre interdépartemental de gestion de la Petite couronne (CIG) organise un forum les 9,10,11 septembre à Pantin. **Cette rencontre s'adresse aux actifs âgés de plus de 57 ans et soucieux de bien préparer leur départ en retraite.**

Des conférences sont au programme de ces journées animées par des caisses de retraite telle que l'Ircantec, la CNAV et la CNRACL.

Différentes animations (créer votre compte « info-retraite »,...) et conférences permettront de préparer son passage à la retraite et son temps de retraite comme entreprendre des actions de bénévolat, entretenir sa condition physique et intellectuelle,...

L'inscription se fait via la plateforme de réservation du CIG ([www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)).

Vous pouvez dès à présent vous connecter sur le site info-retraite.fr qui vous permettra d'avoir un aperçu de votre relevé de carrière et de vérifier si des périodes travaillées n'ont pas été validées. Ce site vous permet aussi d'avoir accès à un simulateur pour l'évaluation de votre pension de retraite. Vous pourrez ainsi faire le point sur votre carrière lors du forum.

Un départ en retraite est une nouvelle étape dans la vie. Aussi, il est important de connaître ses droits au regard de la complexité et de la diversité des parcours professionnels de chacun. La CFDT sera présente sur le forum, n'hésitez pas à passer nous voir.



Pour les agents ne pouvant pas participer à ce forum, le Département organisera **en interne une journée d'information courant décembre**.